

Immatriculation au Registraire des entreprises du Québec

Avant de demander un permis à l'Office, vous devez, s'il y a lieu, immatriculer votre entreprise au [Registraire des entreprises du Québec](#). Si des changements doivent être apportés à votre immatriculation, il est souhaitable de les faire dans le site Web du Registraire **avant** de demander votre permis.

DOCUMENTS REQUIS

Veillez vous assurer d'inclure les documents suivants dans votre envoi et de les transmettre à l'adresse figurant au bas de cette page. L'absence d'un ou des documents retardera la délivrance du permis. Une demande de délivrance de permis n'est réputée reçue que si elle contient tous les renseignements demandés, les droits exigibles et les documents requis :

- Formulaire *Demande de permis de commerçant de service de règlement de dettes* rempli;
- Paiement des droits associés au permis. Si le paiement est effectué par chèque, mandat-poste ou mandat de banque, ou ordre de paiement tiré sur une coopérative de services financiers, le faire à l'ordre du ministre des Finances. La date figurant sur le chèque devrait correspondre à la date d'envoi de la demande de permis. Veuillez vous référer au document *Grille des tarifs et cautionnement* ou au tarif présenté dans le site Web de l'Office;
- Formulaire *Police de cautionnement individuel*, si une police de cautionnement est utilisée
OU
- Certificat de membre d'un cautionnement collectif, si vous êtes membre d'un cautionnement collectif ou d'une association qui se porte caution pour ses membres
OU
- Formulaire *Engagement du commerçant*, dans le cas où le cautionnement est fourni sous forme d'obligation ou en argent, chèque visé, mandat-poste, mandat de banque ou ordre de paiement tiré sur une coopérative de services financiers.

CAUTIONNEMENT

Le cautionnement prévu est exigé pour garantir une certaine protection des consommateurs, dans le cas où vous ne pourriez pas remplir vos obligations. Le cautionnement pourra éventuellement servir à indemniser les consommateurs.

Veillez vous référer au document *Grille des tarifs et cautionnement* ou au tarif présenté dans le site Web de l'Office.

Le cautionnement doit être fourni selon l'une ou l'autre des formes suivantes :

- Police de cautionnement individuel : le cautionnement peut être obtenu auprès d'une compagnie d'assurance ou d'une institution financière;
- Police de cautionnement collectif : le cautionnement peut entre autres être obtenu auprès d'une compagnie d'assurance ou d'une association de commerçants;
- Obligation : l'obligation doit être réalisable en tout temps, être émise ou garantie par le gouvernement du Canada ou l'une de ses provinces et avoir une valeur au marché au moins égale au montant du cautionnement exigible. Elle peut être fournie par le demandeur du permis ou par un tiers, pour ce demandeur. Des frais d'ouverture de dossier s'appliquent. À fréquence régulière, une évaluation de la valeur marchande de l'obligation sera faite. Si cette valeur s'avérait inférieure au cautionnement requis, vous serez appelé à parfaire le cautionnement exigé. Veuillez prendre note que l'obligation vous sera remise 3 ans après la date d'échéance du permis, à moins qu'un recours ait été intenté contre vous;
- En argent, chèque visé, mandat-poste, mandat de banque ou ordre de paiement tiré sur une coopérative de services financiers. Le cautionnement peut être fourni par le demandeur du permis ou par un tiers, pour ce demandeur. Veuillez prendre note que le cautionnement vous sera remboursé 3 ans après la date d'échéance du permis, à moins qu'un recours ait été intenté contre vous.

Réservé à l'Office

Réservé à l'Office

N° de permis :

N° de commerçant :

NEQ :

Examiné par :

Date :

Section 1 : Renseignements sur le commerçant

Nom de l'entité légale (telle qu'immatriculée au Registraire des entreprises du Québec, s'il y a lieu) :

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ), s'il y a lieu :

Liste de tous les autres noms sous lesquels vous faites des affaires (si l'espace est insuffisant, veuillez joindre une annexe) :

Nom de la personne-ressource (facultatif) :

Téléphone :

Poste :

Cellulaire :

Coordonnées de l'établissement principal au Québec (si l'adresse du commerçant est différente, l'indiquer en annexe) :

Numéro, rue, bureau :

Ville :

Province :

Code postal :

Courriel :

Téléphone :

Télécopieur :

Traitement prioritaire :

Oui Non

Note : Des frais supplémentaires s'élevant à 50 % du coût du permis sont exigés pour un traitement prioritaire.

Section 2 : Adresse de correspondance

Inscrire l'adresse de correspondance si elle diffère de l'adresse de l'établissement principal.

Adresse de correspondance

Numéro, rue, bureau :

Ville :

Province :

Code postal :

Courriel :

Téléphone :

Télécopieur :

Section 3 : Renseignement sur le compte en fidéicommis

Inscrire l'information relative au compte en fidéicommis.

N° d'institution (3 chiffres) :

N° de transit (5 chiffres) :

N° de compte (7 à 9 chiffres) :

Nom de l'institution :

Adresse :

Ville :

Province :

Code postal :

Courriel :

Téléphone :

Télécopieur :

Section 4 : Renseignements sur les associés ou les administrateurs

S'il y a lieu, inscrire le nom, la date de naissance, l'adresse du domicile et le numéro de téléphone des associés ou des administrateurs, ainsi que leur fonction. Veuillez vous assurer que les noms inscrits sont conformes à ceux déclarés au Registraire des entreprises du Québec, le cas échéant.

(Si l'espace est insuffisant, veuillez joindre une annexe.)

Prénom :	Nom :
Fonction dans l'entreprise :	Date de naissance (aaaa-mm-jj) :
Adresse du domicile	
Numéro, rue, appartement :	
Ville :	Province :
Code postal :	Téléphone :
Courriel (facultatif) :	Cellulaire :

Prénom :	Nom :
Fonction dans l'entreprise :	Date de naissance (aaaa-mm-jj) :
Adresse du domicile	
Numéro, rue, appartement :	
Ville :	Province :
Code postal :	Téléphone :
Courriel (facultatif) :	Cellulaire :

Prénom :	Nom :
Fonction dans l'entreprise :	Date de naissance (aaaa-mm-jj) :
Adresse du domicile	
Numéro, rue, appartement :	
Ville :	Province :
Code postal :	Téléphone :
Courriel (facultatif) :	Cellulaire :

Prénom :	Nom :
Fonction dans l'entreprise :	Date de naissance (aaaa-mm-jj) :
Adresse du domicile	
Numéro, rue, appartement :	
Ville :	Province :
Code postal :	Téléphone :
Courriel (facultatif) :	Cellulaire :

Prénom :	Nom :
Fonction dans l'entreprise :	Date de naissance (aaaa-mm-jj) :
Adresse du domicile	
Numéro, rue, appartement :	
Ville :	Province :
Code postal :	Téléphone :
Courriel (facultatif) :	Cellulaire :

Section 5 : Information et déclaration

Le commerçant, la personne physique ou l'un des associés ou des administrateurs a-t-il fait une faillite dont il n'a pas été libéré?

- Oui
 Non

Si oui, indiquez ici le nom de la ou des personnes concernées et le numéro de dossier au tribunal.

Le commerçant, la personne physique ou l'un des associés ou des administrateurs a-t-il été déclaré coupable, au cours des 3 années précédentes, d'une infraction à une loi ou à un règlement dont l'Office de la protection du consommateur doit surveiller l'application ou d'un acte criminel punissable par voie de mise en accusation seulement et pour lesquels il n'a pas obtenu le pardon?

- Oui
 Non

Si oui, indiquez ici le nom de la ou des personnes concernées, la nature de l'infraction, la date du jugement et le numéro de dossier au tribunal.

JE DÉCLARE que, au moment de la demande, le demandeur, s'il agit pour une société ou une personne morale, s'est conformé aux dispositions relatives à la publicité légale, si l'entreprise est constituée en vertu des lois du Québec.

Attestation

J'ATTESTE que les renseignements fournis dans la présente demande et dans toutes les pièces ci-annexées sont véridiques et complets.

Je reconnais que le titulaire du permis doit aviser le président de l'Office de la protection du consommateur, dans un délai de 15 jours, d'un changement de nom, d'adresse, d'administrateur ou d'associé.

Signataire dûment autorisé :

Date de naissance (aaaa-mm-jj) :

[en lettres moulées]

Signature :

Date de signature :

Fonction :

Le signataire qui agit pour le compte d'une personne morale et qui est autorisé à le faire par une résolution du conseil d'administration doit indiquer son adresse en annexe.

On entend par « signataire dûment autorisé »
une personne physique (pour une entreprise individuelle), un associé autorisé (pour une société), ou
un administrateur ou une autre personne autorisée par une résolution du conseil d'administration
(pour une personne morale).

Commets une infraction toute personne qui fait une fausse déclaration
dans une demande de permis.